

CESS : L'ANNULATION ne plaît pas à tout le monde

► La ministre de l'Enseignement a tranché. Le conseil de classe décidera de la validation ou non pour l'élève

► C'était la pagaille hier matin dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut dire qu'après les fuites de lundi et l'annulation in extremis de l'épreuve d'histoire, près de 60.000 élèves se sont retrouvés dans le doute. Allaient-ils devoir repasser l'examen? Comment allaient-ils être évalués à la fin de l'année? Réuni aujourd'hui matin, le cabinet de la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet (CDH), a tranché: l'épreuve ne sera pas reconduite.

En ce qui concerne l'évaluation en elle-même, une décision claire a aussi été prise. "La maîtrise de la compétence fera l'objet d'une décision du conseil de classe (...) Le conseil de classe se fondera donc sur un dossier comportant la copie des bulletins

des deux dernières années ainsi qu'un rapport circonstancié du ou des enseignants titulaires de la discipline concernée", a expliqué le cabinet.

MAIS VOILÀ, cette annulation pure et simple ne plaît pas à tout le monde. "Je salue la décision de la ministre quant à sa décision de supprimer l'épreuve de ce matin. Mais l'annuler de cette façon n'est pas équitable pour les élèves. Je pense que la meilleure solution aurait été de refaire un questionnaire pendant la nuit et de le soumettre aux rhétoriciens le plus rapidement possible. Mais cela implique bien sûr que notre école soit une école du XXI^e siècle", déplore

Françoise Bertieaux, chef de file de l'opposition libérale au parlement de la FWB.

Selon M^{me} Bertieaux, ce qui est surtout en cause ici, c'est un manque d'organisation à la base même de la mise en place de ces examens. "Nous sommes encore assez jeunes dans ce type d'épreuves communes. Une bonne chose aurait donc été de voir comment font nos voisins. En France, par exemple, il existe des sujets de rechange du baccalauréat en cas de problème. Cette mesure sera certainement mise en place après ce qu'il s'est passé", espère-t-elle.

Du côté du cabinet, on assure que des mesures "en béton armé" seront prises afin d'assurer une confidentialité irréprochable pour les épreuves de l'année prochaine.

Romain Demoustier

Le MR aurait préféré qu'un nouvel examen soit proposé aux élèves

Les responsables risquent gros

La réaction de la ministre de l'Éducation a été immédiate après les fuites: elle compte porter plainte contre X pour violation du secret professionnel. Mais voilà, les choses ne risquent pas d'être aussi faciles. "Je ne pense pas que les enseignants ou les employés de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la même manière que les avocats ou les

médecins, soient soumis au secret professionnel. Par contre, il y existe certainement une obligation de confidentialité. En d'autres mots, ils ne pouvaient pas ignorer que commettre cette action soit considéré comme une infraction", explique M^e Pierre Degouis, avocat spécialiste dans le droit du travail.

Mais alors, que risquent

vraiment les auteurs de ces fuites? "S'il s'agit d'un simple contractuel, un licenciement immédiat et sans indemnités pour faute grave serait justifié. Par contre, s'il s'agit d'un employé, les décisions pourraient se prendre en interne. Il est par ailleurs possible qu'une mise à pied pour la durée du processus soit envisageable", poursuit l'avocat.

R. D.

“ RÉACTION

Françoise Bertieaux
DÉPUTÉE MR AU
PARLEMENT DE LA FWB

“Une nouvelle épreuve”

“Depuis ce matin, on apprend que certaines écoles ont organisé par ailleurs, et à côté du CESS même, leur propre examen. La ministre Milquet doit donc rapidement décider si l'on organise une nouvelle épreuve ou si l'on valide des modes d'évaluation des élèves différents selon les écoles. Pour le MR, il semble plus juste, préservant ainsi le principe d'égalité, qu'une nouvelle épreuve soit très rapidement organisée.”

R. D.